

EXTRAIT DU REGISTRE - DÉLIBÉRATION DU 25/03/2025

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jacques SALLET, Maire
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	TRANSFERT OU INTEGRATIONS DE RESULTATS PAR OOB	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 342 203,10 €		
INVEST	-4 152,85 €		376 053,14 €	404 021,88 €		433 719,07 €
FONCT	219 094,16 €	36 648,79 €	104 045,33 €	Recettes		286 490,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	286 490,70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Report en investissement sur le 001	371 900,29 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	286 490,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait à Saint-Jean-sur-Reyssouze
Le 25 mars 2025

Délibéré par Le conseil municipal
Le 25 mars 2025



Nombre de membres en exercice :	15
Présents :	11
Suffrages exprimés :	11
Abs :	0
Pour :	11
Contre :	0
Date de la convocation :	21/3/25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 01.04.2025
et de la publication le 03.04.2025